

## Commissions régionales Mandat 2024-2028

- **9 Comités Techniques Régionaux (article 16 du Règlement Intérieur)**

Gymnastique Artistique Masculine	Gymnastique Artistique Féminine	Gymnastique Rythmique
Trampoline / Tumbling	Gymnastique Acrobatique	Gymnastique Aérobic
Gymnastique Pour Tous	Teamgym	Parkour

Chaque comité technique régional est composé comme suit :

- Le Représentant Technique Régional de la discipline qui siège au Comité Directeur
- Le Responsable des juges de la discipline (désigné par le Comité Directeur)
- 5 techniciens (désignés par le Comité Directeur)
- Le Délégué Technique Général Régional qui siège au Bureau Directeur
- 1 membre élu du Comité Directeur désigné par le Président Régional

\*\*\*

- **Commission Electorale (article 20 des Statuts)**

La commission est composée de 3 membres, désignés par le Comité Directeur :

- 3 membres n'appartenant pas au Comité Directeur.

\*\*\*

- **Commission Régionale des Juges (article 21 des Statuts)**

La commission est composée de 5 membres, désignés par le Comité Directeur :

- 2 membres du Comité Directeur, dont un assure la présidence de la commission.
- 3 membres n'appartenant pas au Comité directeur et désignés en fonction de leur compétence en la matière, issu du corps des juges, dont au moins un de niveau national encore en activité.

\*\*\*

- **Commission Régionale Médicale (article 22 des Statuts)**

La commission est composée de 5 membres, désignés par le Comité Directeur :

- Le Président du comité régional, qui assure la présidence de la commission
- Le médecin fédéral régional
- 1 membre du Comité Directeur
- 1 kinésithérapeute
- Le Délégué Technique Général Régional
- Le Coordonnateur ETR à voix consultative

\*\*\*

- **Commission Régionale Disciplinaire (article 23 des Statuts)**

La commission est composée de 3 membres, désignés par le Comité Directeur :

- 3 membres n'appartenant pas au Comité Directeur

\*\*\*

- **Commission Régionale de labellisation (article 24 des Statuts)**

La commission est composée de 5 membres, désignés par le Comité Directeur :

- 5 membres, dont un assure la présidence de la commission

\*\*\*

- **Commission Régionale de formation (article 11 du Règlement Intérieur)**

La commission est composée de 7 membres, désignés par le Comité Directeur :

- 3 membres du Comité Directeur
- 1 Représentant Technique d'une discipline
- 3 Membres n'appartenant pas au Comité Directeur

\*\*\*

- **Commission Régionale du Haut-Niveau**

La commission est composée de 3 membres, désignés par le Comité Directeur et les représentants du DRA et des clubs formateurs :

- 2 membres du Comité Directeur, dont un assure la présidence de la commission
- Le Médecin Fédéral Régional
- 6 Représentant pédagogique des DRA (GAM-GAF-GR-TU-TR-AER)
- Les présidents des clubs formateurs

\*\*\*

- **Commission Régionale Compétition**

La commission est composée de 7 membres, désignés par le Comité Directeur et les Représentants Techniques Régionaux des disciplines compétitives :

- 3 membres du Comité Directeur, dont un assure la présidence de la commission
- Le Délégué Technique Général Régional
- 3 membres n'appartenant pas au Comité Directeur
- 8 Représentants Techniques Régionaux des disciplines compétitives (GAM-GAF-GR-TR/TU-AER-GAc-TEAM-PK)